



Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2018

« L'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » reconnu patrimoine culturel immatériel de l'humanité par l'UNESCO

Franck Riester, ministre de la Culture, se félicite de l'inscription sur la Liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO de « l'art de la construction en pierre sèche : savoir-faire et techniques » par le Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel réuni à Port Louis, République de Maurice, ce mercredi 28 novembre 2018.

Cette candidature transnationale, portée par Chypre, est le fruit d'un travail conjoint avec huit autres pays. Le Ministre remercie la Croatie, Chypre, la Grèce, l'Italie, la Slovénie, l'Espagne et la Suisse d'avoir tous ensemble contribué à l'inscription de ce dossier.

L'art de la construction en pierre sèche correspond au savoir-faire associé à la construction d'ouvrages en pierre en empilant les pierres les unes sur les autres sans utiliser aucun autre matériau, si ce n'est parfois de la terre sèche. Les structures en pierre sèche ont façonné des paysages multiples et fort variés, permettant le développement de différents types d'habitats, d'agriculture et d'élevage. Ces structures témoignent des méthodes et pratiques utilisées par les populations depuis la préhistoire jusqu'à l'époque moderne pour organiser leurs espaces de vie et de travail en optimisant les ressources naturelles locales et humaines.

Les détenteurs et praticiens sont les communautés rurales au sein desquelles l'élément est profondément enraciné, ainsi que les professionnels du secteur de la construction.

Le Comité a accueilli avec satisfaction l'initiative des États parties de présenter une technique largement répandue qui respecte totalement les conditions locales, il a souligné les significations et fonctions culturelles communes de l'élément dans tous les pays soumissionnaires. Le Comité a félicité les États parties d'avoir soumis un dossier exemplaire élaboré avec le plus grand soin, et qui traduit l'esprit de la Convention au niveau de la coopération internationale.

Contact

Ministère de la Culture
Délégation à l'information et à la communication
Service de presse : 01 40 15 83 31
service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr
@MinistereCC